

TRI Postal

Réunion de réflexion sur les statuts de la future structure des acteurs

PRESENTS

Achille	SANKOU	Collectif CASI	contact@collectifcasi.fr
Hélène	BUCHER	NAC (architecte)	accueil@tripostal.org
Agathe	CHIRON	PEROU (architecte)	accueil@tripostal.org
Hélène	CHEVAL	Association LES COLIBRIS	helene.cheval@gmail.com
Hanna	DOUHI	Compagnie DITSA	compagnie.ditsa@gmail.com
Mélanie	ARNAUD	Compagnie DITSA	compagnie.ditsa@gmail.com
Sylvia	DARRICAU	Association Lance-croquettes	lance.croquettes@gmail.com
Sylvain	MAZENES	Association Lance-croquettes	s.mazens@gmail.com
Cécile	CANAL	Gentil Virus – Théâtre Forum	cecile.canal@wanadoo.fr
Marc	MAIRE	Enseignant - Ecole des Beaux Arts d'Avignon	marc.maire@esaavignon.fr
Pierre		Roulons à vélo	roulonsavelo@laposte.net
François	CHAPELIER	Roulons à vélo	roulonsavelo@laposte.net
Agnès	ABOULIN	Roulons à vélo	roulonsavelo@laposte.net

En préambule, quelques jalons sont posés pour structurer la réflexion :

- **2 structures à venir ?**
 - Une structuration des acteurs pour pouvoir rapidement mener et coordonner des actions dans le lieu. Cette structure devra composer avec la situation actuelle, à savoir HAS comme seul responsable juridique de l'occupation des lieux.
 - une future SCIC devra s'installer à plus long terme et prendre une part de responsabilité plus grande dans le projet.
- Besoin de **différencier** ce qui est du **fonctionnement général** et ce qui va être des **statuts** à proprement parler déposés en Préfecture. Les statuts donneraient le cadre général. Une charte permettrait d'aller plus dans le détail du fonctionnement.
- **Quelques pistes sur les rôles que devrait jouer cette future structure :**
 - Fédérer les différents acteurs du lieu (dont les usagers)
 - Co-gérer les activités
 - Représenter l'ensemble des acteurs auprès des partenaires extérieurs
 - Gérer le planning des lieux
 - Gérer l'économie du lieu, des activités...
 - Communiquer
 - Expérimenter en interne et en prémisses à la future SCIC : les modes de décision, de réunion, de représentation...

Les colibris et les Gentils Virus proposent quelques règles de fonctionnement pour le déroulement de la réunion :

- un premier tour de table pour se présenter et donner sa « météo personnelle » sur la réunion à venir
- ne pas interrompre une personne qui parle
- utiliser un signe plutôt qu'un son pour exprimer son accord (agiter une ou deux mains, doigts semi écartés)
- finir ses interventions par « j'ai dit » afin de faire circuler rapidement la parole
- finir la réunion par un tour de table final

L'articulation entre HAS et « l'association des acteurs » soulève de nombreuses questions : dans la future SCIC, HAS serait-il un acteur parmi les autres ? À priori oui. Y aurait-il remise à plat totale du lieu qui ne serait plus seulement CASA/HAS ? Est-il envisagé une mixité à partir des usagers de CASA/HAS ? Y aura-t-il priorité donnée aux usagers (de CASA/HAS) ? La question est posée de la représentation des usagers CASA/HAS dans les différentes réunions.

Un consensus semble se dessiner sur la **nécessité d'imbriquer les différentes activités, de décloisonner les publics avec une volonté d'accessibilité pour tous.**

Il est proposé d'envisager le projet comme un habitat collectif, avec des espaces partagés et des espaces plus restreints à certains usages. Il est rappelé les différents types d'acteurs du lieu : acteurs des mondes du **social, culturel et service**. Pourquoi ne pas essayer de mélanger les espaces de travail ? Proposer un espace de travail mélangeant les travailleurs sociaux et les travailleurs culturels par exemple.

Marc (ESAA) propose de remplacer « charte » par « manifeste » (plus incisif). Le texte lu par Agathe pourrait être l'ossature de ce manifeste (cf fin de compte rendu).

Cécile (Gentils Virus) rappelle que cette association doit être créée notamment pour prendre le relais de la permanence de NAC/PEROU.

Hélène (NAC) (re)précise les différentes temporalités :

- Animation et expérimentation du lieu : temporalité actuelle
- Préfiguration de la SCIC, sur le fonctionnement du lieu (notamment économique) et les valeurs : temporalité future.

Il est suggéré un fonctionnement avec différents collèges au sein de la structure (cf photo ci dessus) :

- un collège « expérimentation, activation », avec des acteurs au long cours (sédentaires ?) et des acteurs ponctuels (nomades ?).
- un collège « décision, représentation », préfiguration de la SCIC
- un collège « experts », architectes, DLA...

La question se pose de la perméabilité entre les différents collèges et de leur légitimité. Besoin d'une représentativité des sédentaires comme des nomades. Il faut que toutes les strates soient représentées.

La structure des acteurs pourrait jouer un rôle d'harmonisation entre toutes les structures (entre intérêts collectifs et individuels). HAS/CASA reste le seul responsable juridique pour l'instant.

Agathe rappelle les missions NAC/PEROU :

- définition et mise en place d'un lieu de permanence.
Un binôme de stagiaires NAC/PEROU et CASA/HAS va se mettre en place rapidement. Quelle équipe-pilote encadrera ces stagiaires et viendra chaque semaine faire le point avec eux ?
- constitution partagée du bilan programmatique d'archi et d'occupation... (l'asso des acteurs ne seraient que relais avec NAC)
- mise en place du budget prévisionnel, des calendriers, de l'utilisation des surfaces
- fédération des acteurs

Marc (ESAA) pourrait proposer une promotion d'étudiants sur 5 ans s'investissant dans le suivi de projet.

Pour finir : un rapide tour de table final permet aux différents acteurs présents de se positionner (voir tableau ci dessus « acteurs/membres ») sur leur investissement dans « l'association des acteurs ».

Un gros travail reste à fournir :

- chaque structure investie doit se munir d'une représentation claire, légitime et continue
- de nombreux termes et concepts abordés doivent être définis clairement : sédentaires, nomades, acteurs, décisionnaires, collèges, usagers...
- chaque structure doit pouvoir se positionner au vu de ces définitions à venir
- les modes de réunions/décisions ont à peine été effleurés

Sur le processus démocratique interne à la structure des acteurs, Cécile (Gentils Virus) précise son souhait d'un mode de décision au consensus et/ou au consentement, un mode de réunion en cercle et un fonctionnement qui fasse que chacun soit entendu. La mise en place de ce type de démarche sera pour les Gentils Virus une condition d'adhésion (ou non) au projet.

Lance-croquettes va proposer une ébauche de document collaboratif pour rédiger les statuts, la charte/manifeste et les définitions afférentes.

Hélène (NAC) se félicite de la mobilisation actuelle, et principalement la prise en main de cette réflexion par l'association Lance-Croquettes. Cette autonomie des activités menées la réjouit.

Vous trouverez en annexes ci-dessous :

- un document sur les règles d'usage du TRI postal ébauché par NAC/HAS/CAS/PEROU (?).
- la proposition de mission NAC/PEROU commanditée par HAS

Annexe

LE TRI POSTAL, UN ESPACE PARTAGÉ

RÈGLES D'USAGE

Préambule :

L'ancien tri postal de la ville d'Avignon fait aujourd'hui l'objet d'un ambitieux projet de réhabilitation. A l'initiative des associations CASA et HAS, un programme de centre d'hébergement pensé comme « centre-ville » habité est en cours d'élaboration. Les études nécessaires au montage de ce projet (définition du programme, recherches de financements, fédération des acteurs pour une gouvernance en SCIC), sont menées par les associations NAC et PEROU à travers une résidence de 6 mois, de septembre 2014 à mars 2015.

Le projet, d'abord conçu avec les personnes sans-abri hébergées par CASA, se veut d'utilité publique, tourné vers la ville, et fort d'ambitions sociale, culturelle, artistique. Le désir de voir se réaliser en Avignon un tel projet unique et innovant mobilise depuis des semaines nombre d'associations, de citoyens, de sociétés, de partenaires publics. A l'occasion de rencontres, séminaires, ateliers, ces multiples acteurs ont défini pas à pas leur manière d'envisager l'avenir du Tri Postal, et leur manière de s'y investir. Chemin faisant, ce processus démocratique de définition d'un nouveau lieu phare pour Avignon a conduit à soulever des questions cruciales pour notre temps : appropriation citoyenne du territoire ; mixité sociale active ; économie sociale et solidaire ; fertilisation du travail social par l'action artistique et l'innovation architecturale ; etc.

Au temps des rencontres, de la sédimentation du projet, de l'expérimentation tous azimuts, de la définition collective d'un avenir pour les lieux, doit succéder une période à durée indéterminée "d'activation des lieux". Cette période qui s'ouvre alors que se clôt le temps de la résidence de NAC et PEROU nécessite la création d'une association des rêveurs du futur Tri postal. Cette association aura deux rôles :

1/ Organiser les rencontres sur le site (débats, événements, etc)

2/ Préfigurer la SCIC, son mode de gouvernance (organisation des assemblées de rêveurs, comités de pilotages du projet futur...).

Une fois que la ville et/ou l'agglomération auront acquis le bâtiment, une convention d'occupation devra être signée avec l'association des rêveurs du futur Tri postal. Pour l'heure, le tri postal demeure propriété de RFF (Réseau Ferré de France), et HAS bénéficie d'une convention d'occupation de la cour et du rez-de-chaussée. Par conséquent, les responsabilités sont assumées par HAS, et les événements à venir doivent respecter les règles d'occupation inhérentes à cette convention et permises par HAS (voir ci-dessous).

Règles d'occupation permises par HAS :

texte à venir par Renaud

Quelques engagements commun :

1. Toute proposition de collaboration ou d'intervention sur le site doit avoir un lien avec les valeurs portées par le projet du futur Tri postal ainsi qu'une forme d'interaction avec les publics accueillis par l'association HAS. Les intentions doivent être clairement énoncées dès le départ et un point d'échanges doit être partagé en cours et ou après l'intervention.
2. Il n'y a pas de loyer pour l'occupation du lieu. Il est demandé un investissement en nature : temps bénévoles pour participer aux chantiers d'amélioration du site, dons ou prêts, mise à disposition de machines, outils, animations d'évènements... tout ce qui peut participer à améliorer ce bien commun. **X % du temps ? Comme les castors. C'est bien d'être flou, mais il faudrait peut être donner une valeur.**
3. L'utilisation du chauffage au gaz doit se faire dans le respect des règles de sécurité (bonbonnes à

l'extérieure ou sous surveillance). Chaque utilisateur de ce système s'engage à aller lui même échanger la bonbonne qu'il a vidée et à en payer le coût, proportionnellement à son utilisation. (Faire une fiche quelque part, comme la voiture de HAS, qui la prend et quand, et qui l'a acheté la dernière fois. La clef d'un bon chantier c'est les comptes rendu de chantier, c'est la traçabilité de ce qui a eu lieu. Avoir une traçabilité des usages des choses cela peut éviter des conflits. Cela repose sur une autogestion, mais pas non plus une opacité totale des usages.)

4. Toute action mise en place sur le site doit être entièrement prise en charge par l'association qui l'organise (vérification des assurances responsabilité civile de chacun, visite préalable, organisation en amont, communication, accueil sur le site, encadrement de l'évènement, nettoyage et fermeture du site). Ainsi, toutes les participations financières et/ou vente n'ont aucun lien avec HAS.
5. Des éléments sont à disposition pour utiliser le lieux : luminaires, chaises, tables, tatamis, rideaux de velours... Ils sont utilisables par tous et doivent impérativement être démontés, pliés et rangés après chaque utilisation. (Faire un plan de rangement de ou et quoi sont rangées les choses, pour être sur que les gens on bien les outils en main pour pouvoir ranger correctement cela, je pense aux câbles, pendillons et outils, qui ont un mode de rangement assez précis.)
6. Donner ses contacts téléphonique et mail et mémoriser le numéro du responsable du site, M. Dramais et le numéro de l'astreinte 06
7. Noter sa présence sur le calendrier d'occupation
8. Arriver à l'heure ou prévenir de son retard

Avignon, le _____

Je soussigné : _____

en qualité de : _____

joignable au : (tel) _____ (mail) _____

accepte les règles d'usage du lieu énoncées ci-dessous.

Mon projet :

Les dates :

Le lien avec les valeurs du futur Tri postal et les publics accueillis par HAS :

Mon engagement pour ce bien commun :



PROPOSITION DE MISSION

Etudes de programmation active du projet de reconversion de l'ancien Tri postal de la gare d'Avignon

1. Contexte et objet de la mission

Le diagnostic conduit de février à mai 2014 par Notre Atelier Commun (NAC) et le Pôle d'Exploration des Ressources Urbaines (PEROU) et présenté au public le 14 avril 2014, et aux partenaires institutionnels le 21 mai 2014 (cf. CR réunion préfecture) a permis de dresser un état des lieux fort de potentialités multiples, d'esquisser des hypothèses pour l'avenir du Tri Postal d'Avignon et d'en déterminer la faisabilité.

Nous proposons à la suite de ce diagnostic une **mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage** en vue d'une opération de réhabilitation et de réaménagement du bâtiment et de sa cour. Il s'agira de parfaire le diagnostic d'un point de vue technique, mais aussi de définir dans ses détails le programme architectural, par le biais d'un travail quotidien au plus proche des résidents, des équipes de CASA/HAS, des acteurs sociaux et culturels liés aux deux associations, et de la ville d'Avignon et de ses habitants.

La mission permettra :

- de mesurer plus précisément les travaux liés à l'humanisation des services de la Villa Médicis et de l'accueil de nuit,
- d'évaluer les potentialités d'une réhabilitation de friche urbaine à proximité de la gare et de l'intramuros, à travers une programmation mixte, de fédérer un partenariat d'associations autour d'un projet innovant et inclusif.

La mission détaillée ci-après propose un partenariat entre un commanditaire et le groupement des associations NAC-PEROU.

2. Contractants

Le Commanditaire : Habitat Alternatif Social (H.A.S.)

Représentée par : Renaud Dramais, directeur du pôle Vaucluse

Adresse : 5bis avenue du Blanchissage 84000 AVIGNON

Le Prestataire : Association PEROU – Pôle d'Exploration des Ressources Urbaines

Représentée par : Gilles Clément, président

Adresse : 3 rue Jules César 75012 PARIS

3. Contenu de la mission

3.1 Le principe de la permanence architecturale et de la programmation active

La proposition originale de l'équipe formée par NAC et PEROU est celle d'une étude de « programmation active », basée sur la tenue d'une résidence sur le site même des associations CASA/HAS.

Un membre de l'équipe s'installera sur le site du Tri Postal pour y travailler quotidiennement, faire permanence auprès des résidents, équipe et partenaires concernés. Il y sera à pied d'oeuvre pour y consigner les désirs et les besoins, pour rencontrer et fédérer les multiples acteurs attachés au devenir du Tri.

À cette permanence architecturale s'articuleront des temps forts ; installations, rencontres et ateliers participatifs, afin de tester des fonctions envisagées pour le futur Tri et prototyper des espaces potentiellement à venir dans le bâtiment. Ainsi, le travail de programmation pourra-t-il se préciser, s'éprouver par l'expérience et le « faire ensemble ». Ainsi, les acteurs attachés au projet et à son développement pourront-ils se connaître, affiner leur vision commune du projet et la partager par des événements collectifs, en perspective de la constitution de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

A l'issue de 6 mois d'enquête, d'expériences et d'échanges, l'avenir du Tri Postal sera précisément programmé, du point de vue des transformations architecturales, de l'équilibre économique, de l'affectation des usages et des espaces.

La phase classique des études de maîtrise d'oeuvre pourra alors s'ouvrir.

Tout au long de ce processus, un travail de structuration des acteurs du projet sera conduit, en vue de la constitution d'une maîtrise d'ouvrage porteuse du projet de réhabilitation dans toutes ses dimensions. Ainsi, à la mixité du programme, et à l'ambition protéiforme du projet, s'articulera une structure singulière permettant que collaborent, pour l'avenir du Tri Postal, des acteurs rassemblés non en fonction de leur champ d'activité, mais de leur attachement à la réussite d'un lieu hors du commun (SCIC).

3.2 Les temps forts de la permanence

La « programmation active » se met en place de septembre 2014 à février 2015, et permet de penser et de tester l'articulation entre projet social, projet architectural, et projet culturel, un des fondements du futur lieu, au travers de plusieurs événements rythmant le temps de cette permanence.

3.2.1 Un temps de travail et de préparation : du 9 au 18 juillet 2014

A la suite de la présence des Protocoles méta de l'École Supérieure d'art d'Aix en Provence du 5 au 10 juillet 2014, et en dialogue avec CASA-HAS, le PEROU s'est installé au Tri Postal pour un temps d'échange et de réflexion au quotidien avec l'association et ses partenaires actuels et potentiels.

Elle y a proposé le principe d'une programmation active, et a raffermi les contacts avec les structures associatives les plus proches du projet et susceptibles d'y prendre part.

De ce travail ont été également produits les éléments constitutifs des dossiers de demande de financement de cette phase de programmation. Cela a été rendu possible par l'investissement financier de l'association HAS.

3.2.2 Premier temps d'atelier et d'événement : septembre 2014

A l'initiative de HAS et PEROU, l'association Touraterre a été invitée pour la réalisation d'un workshop se déroulant du 25 août au 21 septembre 2014, avec l'objectif de concevoir et construire la « Maison de chantier », lieu d'accueil de la permanence architecturale: elle est à la fois atelier de travail et d'apprentissage, espace de réunion, lieu d'élaboration du projet et de la maquette, salle de conférences et de débats, café, cantine, cabane de chantier.

La perspective des journées européennes du patrimoine le 21 septembre prochain, révélera ce bâtiment comme étant un des lieux du patrimoine industriel de la ville d'Avignon. Il est prévu d'organiser une présentation publique de cette réalisation ce jour, événement qui ouvrira le temps de la permanence architecturale.

Ce premier temps fort sera aussi celui de l'annonce publique de la future transformation. Cet événement contribuera à la visibilité du Tri postal, en tant que « futur lieu de rêve ».

3.2.3 Un deuxième temps de rencontres et de débat : un Atelier Grand Format de la DIHAL au Tri Postal et le Festival du Film précaire : novembre 2014.

La permanence architecturale est pensée comme un véritable outil de réflexion et de dialogue au service du projet de réhabilitation du Tri. La rencontre de deux événements :

- l'Atelier Grand Format de la DIHAL dédié aux « nouvelles formes d'hébergement et d'inclusion au coeur de la cité »
- le Festival du Film Précaire organisé par le GEM-Mine de Rien (Groupement d'entraide Mutuelle) à partir du 13 novembre au Tri Postal d'Avignon.

Ces deux événements constitueront l'opportunité d'accueillir largement au sein même de ce lieu en devenir. Au travers de débats, échanges d'expériences et projections de film, le dialogue avec les invités et visiteurs permettra d'enrichir les réflexions sur la programmation des lieux.

3.3 Elaboration du Bilan Programmatique détaillé de l'opération : construction d'un projet partagé

D'ores et déjà, CASA-HAS a réuni nombre de partenaires autour de son activité où se mêlent action sociale et action culturelles. Des acteurs du champ culturel aux partenaires du social, les lieux et l'organisation actuels, bien que précaires, mettent en présence déjà tout un écosystème de personnes dont les visions permettent de conférer au projet du Tri Postal une dimension toute singulière. Cet investissement préfigure le cadre de la structure maître d'ouvrage qui portera le projet dans le temps. Aussi, le temps de la permanence architecturale consistera à faire sédimenter ces visions, à organiser leur croisement à l'occasion d'événements co-organisés (colloques, festivals, rencontres, etc), et à définir progressivement la structure du projet.

L'élaboration d'une programmation plus précise de l'opération se fera en concertation avec cette maîtrise d'ouvrage en devenir, par une appréciation fine des besoins, et une évaluation collective des solutions possibles.

L'étude de programmation permettra donc d'affiner les idées issues de l'étude de faisabilité et d'aboutir progressivement à la définition précise de l'opération.

4. Objectifs et livrables

4.1 Les objectifs de cette phase de programmation active sont les suivants:

- Définition et mise en oeuvre du lieu de permanence : « maison de chantier »
- **Constitution partagée du Bilan Programmatique architectural détaillé** : Programme fonctionnel, architectural, urbanistique, technique et environnemental dans le cadre d'une réhabilitation.
- Les nécessaires adaptations à la réglementation en vigueur.

Les objectifs et performances à atteindre : en terme de fonctionnalité (utilisation du bâtiment...) et en terme de développement durable (énergie, maintenance, intégration de la dimension sociale : accessibilité, organisation du travail des utilisateurs du bâtiment...)

Ce programme sera réalisé au regard de l'intérêt et des enjeux de la réalisation de l'opération pour les porteurs du projet, membres présumés de la future maîtrise d'ouvrage. Le programme formalisé fera l'objet d'une présentation finale en présence des différents acteurs, et de la remise d'un rapport. Celui-ci comprendra une vérification de l'adéquation du projet aux réglementations et servitudes (techniques, environnementales, urbaines, hygiène et sécurité), une évaluation des contraintes de réalisation, les fiches programmatiques par espace et références.

- Précision du budget prévisionnel de l'opération (études et travaux) et tableau des surfaces, calendrier présumé, études ultérieures à prévoir.
- Constitution d'une cartographie des acteurs et ressources attachées au Tri (résidents, équipes, partenaires culturels, associatifs, institutionnels, etc), clarification des rôles de chacune des

d'ouvrages impliquées dans le processus de programmation et ultérieurement dans la réalisation du projet, fédération desdits acteurs autour des temps forts.

Il est précisé que les missions confiées au prestataire constituent une assistance dans le cadre d'une partie des attributions du maître d'ouvrage (assistance à l'élaboration du programme). En conséquence, la mission du prestataire ne constitue pas, même partiellement, ni une mission juridique, ni une mission de maîtrise d'oeuvre, laquelle sera assurée ultérieurement par l'architecte, le(s) bureau(x) d'études techniques, l'économiste de la construction..., qui en assumeront toutes les attributions et responsabilités.

4. 2 Habitat

La phase de programmation concerne l'ensemble du bâtiment.

Selon une répartition par programme sur une surface d'environ 1 940 m², une partie de l'espace sera consacrée à divers types d'accueil (individuel ou collectif), renvoyant à autant de formes d'habitats.

Cette partie concerne

- accueil type halte de nuit
- accueil type habitat individuel
- accueil type habitat partagé
- Les circulations associées.

Ce programme représente 40 % du programme global de réhabilitation.

4. 3 L'accueil de nuit

Concernant le point spécifique des travaux d'humanisation de l'accueil de nuit.

Ce dispositif représente 12 places d'accueil, au sein d'un espace qui n'est pas à proprement parler un lieu d'hébergement mais néanmoins offre à ses usagers la possibilité de se reposer tout ou partie de la nuit. Les conditions d'accueil actuelles ne répondant pas aux normes en vigueur, il est prioritaire et urgent de traiter préalablement cette zone.

Un avant-projet sommaire a déjà été réalisé concernant cette transformation. (Détail du projet dans le document joint : Le seuil du bas seuil -projet d'humanisation des services accueil de nuit.)

Les études programmatiques traiteront en tout premier lieu ce projet d'humanisation.

Ce travail devrait pouvoir ouvrir une première tranche de travaux, lesquels s'inscriraient dans le programme général de réhabilitation.

5. Délais et planning prévisionnel

La mission est prévue pour être réalisée sur 6 (six) mois, à partir de septembre 2014.

6. Rémunération de la mission

Pour l'exercice de la mission de réalisation de l'opération, le prestataire percevra une rémunération forfaitaire définie dans le tableau ci-après en annexe.

Le financement prévisionnel de la mission se répartit comme suit :

PROPOSITION DE COFINANCEMENT POUR UNE PROGRAMMATION ACTIVE DU TRI-POSTAL D'AVIGNON			
	PRISE EN CHARGE HT	PRISE EN CHARGE TTC	VALIDATION
Association HAS - Habitat Alternatif Social	10000	12000	oui
Ville d'Avignon	12000	15000	confirmation en cours
ANAH - Agence Nationale de l'Habitat	22000	26400	demande en cours
Autres financements	11 000	13200	demande en cours
TOTAL HT	55000	66000	

7. Modalités de règlement

Les honoraires seront payés à 30 jours sur présentation de facture, 30% à la commande, le solde à la remise du rapport de l'étude de programmation, document papier récapitulatif de la mission effectuée.